

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DE LA COMMUNE DE  
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

L'an **deux mille vingt** et le **vingt-trois** du mois de **novembre** à **14 h 30**,  
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur  
François GRECO, Maire  
Date de la convocation du Conseil Municipal : **17 novembre 2020**.  
Date d'affichage : **19 novembre 2020**.

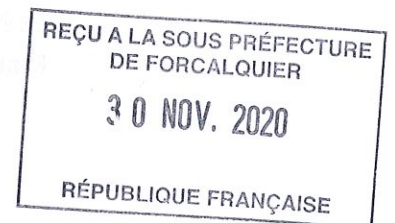
**Etaient présents :** Mme Martine GRECO - Mme France LAJOIE-GUIEU -  
M. Francis GRAÖ - M. Jean-Claude TORMO - M. Eric SAUVAIRE  
M. Jean-Claude CUISINIER – M. Eric DUPUIS – M. Philippe NOVAK -

**Etaient absents :**

**Absent représenté :** M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à M. CUISINIER  
M. Henri COSENZA donne pouvoir à M. SAUVAIRE

**Secrétaire de séance :** Philippe NOVAK

**DELIBERATION N° 2020/56 Pour : 10 Contre : Abstention :**



**OBJET :** Intégration de sentiers de randonnées au Plan Départemental des  
Itinéraires de promenade et de randonnée

**Vu** le code Général des collectivités territoriales, partie législative et partie  
réglementaire ;

**Vu** la délibération de la Commission permanente du conseil général en date du 28 juin  
1994 décidant la mise en place du Plan Départemental des promenades et des  
randonnées ;

Vu la délibération du conseil municipal approuvant le PDIPR de la commune ;

**Considérant** le projet d'aménagement d'itinéraires de randonnées que la commune, il apparait de réaliser une mise à jour du PDIRR et d'inscrire ces nouveaux itinéraires au plan.

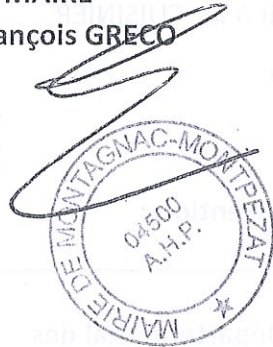
Il convient que le conseil municipal délibère pour accepter la révision du PDIPR de la commune et demande l'intégration au plan des chemins suivant dont il assure avoir la maîtrise foncière :

- Un itinéraire équestre
- Le GR4
- Le GR de pays de tour du lac de Sainte Croix
- la traversée VVT TransVerdon

**ouï cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération .**

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus

Le MAIRE  
François GRECO



Acte rendu exécutoire

Par son affichage du                    au

Et visa des services de la Sous-Préfecture de Forcalquier du